



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. SLACK

DEL2022-06-310

**OPÉRATION CAP33 2022
CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Mes chers Collègues,

Considérant que depuis plusieurs années l'opération CAP33 est mise en œuvre par la Commune et sur son territoire en partenariat avec le Conseil départemental,

Considérant qu'il convient de définir les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de financement et de mise en œuvre pour l'année 2022

Considérant que la commune fait appel à diverses entreprises ou associations afin de contribuer à la mise en valeur de l'évènement,

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2022.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie, vie collective et associative du 21 Juin 2022 de bien vouloir :

- RECONDUIRE l'opération CAP33 pour l'été 2022,
- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde
- AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et à signer toutes les conventions avec les entreprises ou associations partenaires de l'opération ainsi que la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON



Secrétaire de séance



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

